



**PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lyon, le - 8 FEV. 2021

Madame, Monsieur,

Le 25 septembre dernier, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et s'est prononcé favorablement sur son programme de mesures (PDM) associé, ainsi que sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027.

Depuis 2019, vous avez contribué à plusieurs reprises à la préparation de ces documents qui fixeront le cap de la politique de l'eau et de gestion des inondations pour les 6 prochaines années et nous vous en remercions.

Les projets de SDAGE et de PDM apportent des avancées significatives sur trois enjeux majeurs du bassin Rhône-Méditerranée : la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses de toutes origines, la restauration physique des cours d'eau en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation. Ils visent l'atteinte d'un objectif de 68% de masses d'eau de surface en bon état écologique en 2027.

Le projet de PGRI conforte les orientations prises au premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation, en renforçant leur portée sur les territoires, notamment : la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable et la réduction de la vulnérabilité des enjeux déjà implantés, le développement des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations, le développement de la culture du risque et de la connaissance des phénomènes d'inondation dans le contexte du changement climatique. Il présente également une synthèse des stratégies locales arrêtées sur les territoires à risque important d'inondation.

Conformément à l'article L. 212-2 du code de l'environnement, ces projets doivent être soumis à la consultation du public et des assemblées locales. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire connaître votre avis sur les documents suivants :

- le projet de SDAGE 2022-2027 et son volume de documents d'accompagnement, le rapport d'évaluation environnementale associé ;
- le projet de programme de mesures 2022-2027 ;
- le projet de PGRI 2022-2027 et le rapport environnemental associé.

Ces documents ainsi que des informations complémentaires sont téléchargeables à partir du portail Internet dédié accessible à l'adresse suivante : (lien masqué)

Votre avis doit nous parvenir au plus tard le 30 juin 2021, par voie dématérialisée en utilisant les outils spécifiques mis à votre disposition à partir de cette même adresse.

Les DREAL du bassin Rhône-Méditerranée et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires qui vous seraient utiles.

Toutes les réponses recueillies feront l'objet d'un traitement dont les suites données seront soumises au comité de bassin et mises à disposition sur Internet.

Nous vous informons également qu'une consultation sur le programme d'actions et le programme de suivi du document stratégique de façade (DSF) aura lieu du 15 mai au 15 août 2021, sur une période recouvrant partiellement la période de consultation sur le SDAGE et le PGRI afin de favoriser une lecture croisée de ces documents de planification et ainsi renforcer leur cohérence et complémentarité.

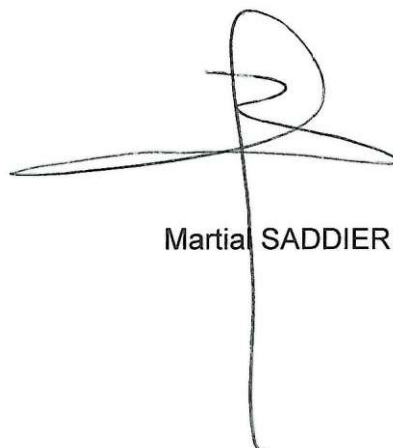
Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Préfet coordonnateur du bassin
Rhône Méditerranée



Pascal MAILHOS

Le Président du comité de bassin
Rhône Méditerranée



Martial SADDIER

LISTE DES DESTINATAIRES DU COURRIER :

Organismes consultés au titre des assemblées conformément à l'article R212-6 du code de l'environnement :

Présidents des conseils régionaux
Présidents des conseils départementaux
Présidents des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB)
Présidents des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE)
Présidents des commissions locales de l'eau (CLE)
Président du conseil maritime de façade
Présidents des organismes de gestion des parcs naturels régionaux
Présidents des établissements publics des parcs nationaux
Présidents des chambres d'agriculture
Présidents des chambres de commerce et d'industrie
Présidents des chambres des métiers et de l'artisanat
Présidents des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux

Autres organismes consultés au titre des partenaires institutionnels :

Collectivités :

Présidents des syndicats de rivières et de nappes autres que les EPTB et EPAGE
Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
(communautés de communes ou d'agglomérations, communautés urbaines, métropoles, etc.)
Présidents des collectivités porteuses de schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Présidents de structures gestionnaires de captages prioritaires

Etablissements publics de l'Etat :

Délégués du Conservatoire du Littoral
Directeurs des centres régionaux de la propriété forestière

Associations pour la protection de la nature et de l'environnement :

Directeurs régionaux de France Nature Environnement (FNE)
Directeurs des unions régionales du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
Directeurs régionaux du Groupe de Réflexion d'Action et d'Initiative pour la Nature, l'Environnement et la Solidarité (GRAINE)
Présidents régionaux des Conservatoires d'espaces naturels
Présidents des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Associations de pêche et pisciculture :

Présidents des Fédérations départementales et régionales pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Directeurs des Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

Associations de défense des consommateurs :

Directeurs régionaux de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
Directeurs régionaux de l'Union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir
Directeurs des Unions régionales des associations familiales (URAF)

Autres associations majeures :

Directeurs régionaux du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Directeurs des comités régionaux de Canoë Kayak

Directeurs des Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)

Sociétés d'aménagement

Présidents des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) régionales

Président de la Société du Canal de Provence

Président de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc (BRL)

Producteurs d'hydroélectricité :

Directeur de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Directeur d'EDF Hydro - Délégation de bassin Rhône-Méditerranée